



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120481

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/09/2021 16H09 C:000040 I:30101
V/REF : 794718
V/Email reçu le Mercredi 15/09/2021 à 16H09

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50 136
71104 ST REMY

V/REF.IMM. 0766
IMMEUBLE : RUE DU CENTRE
10 RUE DU CENTRE
71100 SAINT REMY

Feillens, le 13 Décembre 2021

Référence Marché: 2018-PAT-0005-27/19SRPB
LOCALISATION : 10 RUE DU CENTRE - ST REMY
MOTIF : INTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT DE LA VANNE COMPTEUR COMMUN EF
Donneur d'ordre : Mme G. CORDIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 22 SEPTEMBRE 2021 A 09H00 :
VANNES EN PIEDS DE COLONNE A REMPLACER
IMPOSSIBLE DE JOINDRE GRAND CHALON POUR QU'ILS VIENNENT COUPER L'EAU

OBSERVATIONS : CC LCOMPTER Email envoyé le 22/09/21 à 18H24 Mme G. CORDIER

NOTRE TECHNICIEN EST INTERVENU CE JOUR, IL DOIT REMPLACER UNE VANNE 2"
EN PIED DE COLONNE. IL FAUDRAIT PREVOIR UNE INTERVENTION DU GRAND CHALON
POUR UNE COUPURE DE LA BOUCHE A CLEFS, AUCUNE REPONSE DE LEUR PART DE
JOUR

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120481

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait Déplac.Interv.Hors BPU	1	36,09	36,09
1,00	PL00002-Heure(s)Ouvrier Interv.Hors BPU	1	36,09	36,09
TOTAL H.T.				72,18
T.V.A. a 10,00%				7,21
TOTAL T.T.C.En EURO				79,39

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 794718 du 15/09/2021

16:09

SEM CODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, rue Charles DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE
CEDEX CED

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page

Lieu d'intervention

10 RUE DU CENTRE
71100 ST REMY

Référence : 544126-S2497

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 601 240 du 15/09/2021

THCPLOPCI Tvx hors contra Plomberie Partie cne int.

01-EE-2224-ENT-6156310

Marché : M - 2019061702-3

Délai

Date limite exécution : 05/10/2021

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Mt	Cité	recupér.
PL00001 Forfait de déplacement	1,00		
PL03000 REMPLCT VANNE COMPTEUR COMMUN EF	1,00		

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CORDIER Gladys le 15/09/2021

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SERVIMO BOURGOGNE

S.A.S au capital de 15.000 €

550 route de Ternant

01570 FEILLENS

Tel. 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE DE SAONE ET LOIRE

1/2

15/09/2021 à 15:52

Taxe sur la valeur ajoutée

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon

CS 91007

01009 BOURG en BRESSE CEDEX

Tél: 04.74.22.40.66



Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCO D.A**

Adresse : **AGENCE DE SAONE ET LOIRE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

Autre (précisez la nature du local d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

☐ Un local affecté exclusivement à l'habitation

☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de

..... millièmes de l'immeuble

☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **RUE DU CENTRE 71100 ST REMY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huissières extérieures

☐ Cloisons intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques

☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %

☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY** le **15/09/2021**

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 794718